



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2025-322

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2025

Sommaire

69_Rectorat de Lyon /

84-2025-10-13-00011 - Arrêté n°2025-92 du 13 octobre 2025 portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour le département de l'Isère (3 pages) Page 3

84-2025-10-13-00010 - Arrêté n°2025-93 du 13 octobre 2025 portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour le département de la Drôme (2 pages) Page 6

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2025-10-16-00002 - 2025-10 Arrêté tableaux garde nov25-janv26 Secteur 7 (7 pages) Page 8

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de la stratégie et des parcours

84-2025-10-20-00007 - 2025-22-0089 Portant sur la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Haute-Savoie (7 pages) Page 15

84-2025-10-20-00008 - 2025-22-0090 Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute Savoie. (8 pages) Page 22

84-2025-10-20-00005 - 2025-22-0091 Portant sur la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Savoie (7 pages) Page 30

84-2025-10-20-00006 - 2025-22-0092 Portant sur la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Savoie (7 pages) Page 37

84_DREETS_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2025-10-15-00009 - DREETS-ARA - Arrêté 2025-108 Fédération des Centres Sociaux de l'Allier (3 pages) Page 44

84-2025-10-15-00010 - DREETS-ARA - Arrêté 2025-112 Fédération des Centres Sociaux de l'Isère (3 pages) Page 47

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes / SGAR

84-2025-10-16-00001 - Arrêté préfectoral n° 2025-301 du 16 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. (13 pages) Page 50



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SGRA

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

**Secrétariat général
de région académique**

Lyon, le 13 octobre 2025

Arrêté n°2025-92 portant subdélégation de signature pour
les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à
l'engagement civique et aux sports
pour le département de l'Isère

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2023-728 du 4 août 2023 modifiant le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation de services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté n°2021-01 du 4 janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le protocole relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Madame Anne-BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon ;

Vu le décret du 10 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Patrice GROS, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère ;

Vu l'arrêté n°MEN000001777893 du 22 décembre 2023 portant nomination de Madame Chloé SALAÜN-BÉCU dans l'emploi de conseillère de directeur académique des services de l'Éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports (CDASEN JES) ;

Vu l'arrêté n° 38-2025-03-31-00003 du 31 mars 2025 par lequel la préfète de l'Isère donne délégation de signature à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée à Monsieur Patrice GROS, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère, à l'effet de signer tous actes et décisions dans les limites fixées par l'arrêté susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice GROS, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère, la subdélégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 est exercée par :

- Madame Chloé SALAÜN BÉCU, conseillère du directeur académique des services de l'Éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports (CDASEN JES) du département de l'Isère, chargée des fonctions de cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,



- Monsieur Franck RICHETTI, professeur de sport, adjoint à la conseillère de directeur académique des services de l'Éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports (CDASEN JES) du département de l'Isère,
- Madame Camille RAYNAUD, inspectrice de la jeunesse et des sports, à la conseillère de directeur académique des services de l'Éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports (CDASEN JES) du département de l'Isère,
- Madame Kayla PAYA, inspectrice de la jeunesse et des sports.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chloé SALAÜN-BÉCU, CDASEN JES du département de l'Isère, chargée des fonctions de cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, ou de Monsieur Franck RICHETTI, Madame Camille RAYNAUD et de Madame Kayla PAYA, subdélégation est donnée, dans les limites de leurs attributions et pour les actes figurant dans le tableau ci-dessous, à :

I - Associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire	
Monsieur Tanguy FARRIÉ, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, Délégué départemental à la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondances du délégué départemental à la vie associative et celles liées à l'instruction des dossiers FDVA et des postes FONJEP
II - Actes administratifs et mesures de police administrative	
Madame Marilyne DEGLISE FAVRE, attachée d'administration, Monsieur Antoine JULIEN, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse Madame Clara ROBLES, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration des accueils collectifs de mineurs et des locaux correspondants définis à l'article R227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles • Dérogation pour exercer les fonctions de direction dans un accueil collectif de mineurs
Monsieur Vincent MORACCHINI, professeur de sport	<ul style="list-style-type: none"> • Tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des équipements sportifs en application des articles L.312-2 à 4 du code du sport
Madame Céline LEVEQUE, Monsieur Dominique FRANCILLON professeurs de sport Monsieur Bertrand DAILLE, conseiller technique et pédagogique supérieur Monsieur Sébastien DUMAS, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Les correspondances relatives à l'exploitation d'un établissement d'activité(s) physiques(s) ou sportive(s) en application des articles L322-1 à L322-9 du code du sport, à l'exclusion des arrêtés d'opposition à ouverture ou de fermeture d'un EAPS et de mesures d'interdiction d'exercer à titre temporaire ou définitif les fonctions mentionnées au L322-1 du code du sport • Les correspondances relatives à l'autorisation des manifestations sportives en application de l'article L331 et suivants et R331-3 du code du sport • Les correspondances relatives à la surveillance des établissements de baignade d'accès payant
Madame Céline LEVEQUE, Monsieur Dominique FRANCILLON professeurs de sport Monsieur Bertrand DAILLE, conseiller technique et pédagogique supérieur Monsieur Sébastien DUMAS, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse Madame Aurélie BONACHERA, Madame Céline FIORE Secrétaires administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des éducateurs sportifs et la délivrance des cartes professionnelles correspondantes en application des articles R.212-85 à 87 du code du sport • Tous actes administratifs et décisions relatifs à la délivrance ou au refus de la carte professionnelle et du récépissé de libre prestation de service pour les éducateurs sportifs étrangers dans toutes les disciplines dont la spéléologie à l'exception des activités mentionnées aux 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R.212-91 du code du sport.



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de région académique**

Article 4 : L'arrêté n°2025-91 du 9 octobre 2025 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE



SGRA

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Lyon, le 13 octobre 2025

Arrêté n°2025-93 portant subdélégation de signature
pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie
associative, à l'engagement civique et aux sports
pour le département de la Drôme

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n°2021-01 du 4 janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret n°2023-728 du 4 août 2023 modifiant le décret n°20200-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation de services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le protocole relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

Vu le décret du 6 décembre 2024 portant nomination de Madame Nathalie KUEHN, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 portant intégration suite à détachement de Monsieur Thomas LETAPISSER, attaché de l'administration de l'Etat, affecté au service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la Drôme ;

Vu l'arrêté n° 26-2025-09-30-00006 en date du 30 septembre 2025 par lequel la préfète de la Drôme donne délégation de signature à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée à Madame Nathalie KUEHN, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme, à l'effet de signer, tous actes et décisions dans les limites fixées par l'arrêté susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie KUEHN, la subdélégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 est exercée par Monsieur Thomas LETAPISSIER, conseiller de la directrice académique des services de l'Éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports (CDASEN JES) du département de la Drôme par intérim, chargé des fonctions de cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée, dans les limites de leurs attributions et pour les actes figurant dans



le tableau ci-dessous, à :

I - Associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire	
M. Thomas LETAPISSIER,	<ul style="list-style-type: none">• Décisions d'agrément et de retrait d'agrément des associations sportives ayant leur siège dans le département• décisions d'agrément et de retrait d'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant leur siège dans le département• Décisions d'approbation et d'opposition des conventions passées entre les associations sportives et les sociétés constituées par elles en application de l'article L. 122-1 du code du sport• Conventions d'attribution de poste « Fonds jeunesse et éducation populaire »
II - Actes administratifs et mesures de police administrative	
M. Thomas LETAPISSIER pour les actes qui suivent	
Mme Pauline ALLARD, conseillère jeunesse, pour les dérogations aux fonctions de direction exercées en accueils collectifs de mineurs	<ul style="list-style-type: none">• les projets éducatifs territoriaux mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires• en cas d'urgence, prononcé d'une mesure de suspension d'exercice à l'égard des personnes dans le domaine de l'accueil collectif des mineurs
	<ul style="list-style-type: none">• Les agréments mentionnés aux articles R.121-33 et R.121-34 du code du service national lorsque le demandeur exerce une activité à l'échelon départemental ou local
M. Romain BEZIE, professeur de sport, pour : - les courriers de gestion de suivi des éducateurs sportifs et les attestations d'éducateur stagiaire, - le suivi des contrôles d'établissements d'APS	<ul style="list-style-type: none">• tous actes administratifs et décisions relatifs à l'exercice des fonctions mentionnées à l'article L.212-1 du code du sport (éducateurs sportifs)• tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des éducateurs sportifs et la délivrance des cartes professionnelles correspondantes en application de l'article R.212-85 et R. 212-86 du code du sport• tous actes administratifs et décisions relatifs à l'exploitation d'un établissement d'activité(s) physiques(s) ou sportive(s)• tous actes administratifs et décisions relatifs à la déclaration des équipements sportifs en application de l'article L.312-2 du code du sport

Article 4 : L'arrêté n°2025-89 du 2 octobre 2025 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Drôme sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

Arrêté N° 2025-01-0075

Relatif au tour de garde des entreprises de transports sanitaires du secteur 7 du département de l'Ain pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L. 6311-1 à L. 6311-2, L. 6312-1 à L. 6312-5, L. 6314-1, R. 6312-1 à R. 6312-43, R. 6314-1 et suivants, R. 6311-17 et R. 6315-1 et suivants ;

Vu le décret 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant organisation du secours à la personne et à l'aide médicale urgente ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel SAMU-transports sanitaires portant organisation de la réponse ambulancière à l'urgence préhospitalière ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux plafonds d'heures de garde pour l'organisation de la garde prévue à l'article R. 6312-19 du code de la santé publique, modifié par l'arrêté du 11 juillet 2022 ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

Vu l'arrêté n° 2022-19-0128 du directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 19 octobre 2022 portant fixation du cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département de l'Ain ;

Vu l'arrêté n° 2023-01-0058 de la directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 14 décembre 2023 portant avenant au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires dans le département de l'Ain ;

Vu l'avis rendu le 16 octobre 2025 par le sous-comité des transports sanitaires du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de l'Ain ;

Considérant que, par arrêté du 11 septembre 2025, la directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a validé les tableaux de garde ambulancière du secteur 7_Côtière Val-de-Saône Sud pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025, subordonnant la validation des tableaux pour le reste du semestre à la transmission d'une nouvelle proposition par les acteurs de ce secteur ;

Considérant que, suite à la liquidation judiciaire d'une des sociétés principales du secteur à compter du 1^{er} octobre 2025, la capacité des entreprises restantes à pourvoir un tableau de garde complet est limitée ; de ce fait, dans l'attente d'une éventuelle reprise des autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires de l'entreprise placée en liquidation judiciaire, il convient d'arrêter le tableau de garde pour une durée de 3 mois au lieu de 5 mois, du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026 ;

Considérant que l'ATSU de l'Ain a transmis à la Délégation départementale de l'Ain de l'ARS un tableau de garde incomplet sur le secteur 7_Côtière Val-de-Saône Sud pour la période allant du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026 ;

Considérant que la proposition de tableaux de garde pour le secteur 7_Côtière Val-de-Saône Sud, bien qu'incomplète, permet de garantir la présence d'un premier moyen de garde H24, 7 jours/7, ainsi que d'un deuxième moyen de garde les matins de semaine, jours fériés inclus, là où l'activité est la plus importante ; qu'au vu du contexte de liquidation judiciaire de la société de transports sanitaires AMBULANCES DE LA COTIERE, du profil des sociétés de transports sanitaires restantes dont la petite taille limite la capacité de participation à la garde, ainsi que de l'effort consenti par les entreprises pour proposer en urgence un tableau de garde complet sur les créneaux précités, il convient de valider les tableaux de garde en l'état de la proposition remontée par l'ATSU 01 ;

ARRÊTE

Article 1

La garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire dans l'Ain est organisée pour le secteur 7_Côtière Val-de-Saône Sud selon le planning joint en annexe 1, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 janvier 2026.

Article 2

La garde s'effectue 7 jours sur 7, aux plages horaires suivantes : 6-14h, 14-22h et 22-06h.

Article 3

Les entreprises de transports sanitaires doivent se conformer au cahier des charges annexé à l'arrêté N°2023-01-0058 de la directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes du 14 décembre 2023 portant avenant au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires dans le département de l'Ain. Elles ont notamment obligation :

- de répondre aux appels du SAMU,
- de mobiliser un équipage et un véhicule de type B (ASSU) ou de type A qui devra obligatoirement être équipé des dispositifs prévus pour les véhicules de type B, dont l'activité est réservée aux seuls transports demandés par le SAMU,
- d'assurer les transports demandés par le SAMU dans les délais fixés par celui-ci, d'informer le centre de réception et de régulation des appels médicaux du SAMU de leur départ en mission et de l'achèvement de celle-ci,
- de transmettre un bilan au CRRA dès la prise en charge du patient.

Article 4

Cet arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- d'un recours gracieux devant l'autorité signataire de la décision,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, pouvant être introduit par la

voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 5

La directrice départementale de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ain et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Bourg en Bresse, le 16 octobre 2025

Pour la directrice générale et par délégation,
P/ la directrice départementale de l'Ain



Marion FAURE
Chargée de mission transports sanitaires

ANNEXE 1 à l'arrêté N° 2025-01-0075

relatif au tour de garde des entreprises de transports sanitaires du secteur 7 du département de l'Ain pour la période du
1er novembre 2025 au 31 janvier 2026

NOVEMBRE 2025

DATE	GARDE JOUR		GARDE NUIT	
	6h00 - 14h00	14h00 - 22h00	22h00 - 6h00	
samedi 1 novembre 2025	VITAL		SAFE	AA01
dimanche 2 novembre 2025	AMD		AA01	MONTLUEL
lundi 3 novembre 2025	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 4 novembre 2025	MEDIPRO	VITAL	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 5 novembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 6 novembre 2025	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 7 novembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 8 novembre 2025	VITAL		AMBUL'AIN	MEDIPRO
dimanche 9 novembre 2025	JASSANS		AMD	MONTLUEL
lundi 10 novembre 2025	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 11 novembre 2025	MEDIPRO	AMD	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 12 novembre 2025	MEDIPRO	AIGLE	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 13 novembre 2025	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 14 novembre 2025	MEDIPRO	SAFE	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 15 novembre 2025	VITAL		SAFE	MEDIPRO
dimanche 16 novembre 2025	AIGLE		AA01	MONTLUEL
lundi 17 novembre 2025	MEDIPRO	JASSANS	MEDIPRO	ADONIS
mardi 18 novembre 2025	MEDIPRO	VITAL	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 19 novembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 20 novembre 2025	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 21 novembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
samedi 22 novembre 2025	VITAL		AMBUL'AIN	MEDIPRO
dimanche 23 novembre 2025	AIGLE		AA01	ADONIS
lundi 24 novembre 2025	MEDIPRO	JASSANS	MEDIPRO	ADONIS
mardi 25 novembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 26 novembre 2025	MEDIPRO	AIGLE	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 27 novembre 2025	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 28 novembre 2025	MEDIPRO	SAFE	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 29 novembre 2025	VITAL		MONTLUEL	AA01
dimanche 30 novembre 2025	JASSANS		AA01	ADONIS

DECEMBRE 2025

DATE	GARDE JOUR		GARDE NUIT	
	6h00 - 14h00	14h00 - 22h00	22h00 - 6h00	
lundi 1 décembre 2025	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 2 décembre 2025	MEDIPRO	VITAL	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 3 décembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 4 décembre 2025	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 5 décembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 6 décembre 2025	VITAL		SAFE	AA01
dimanche 7 décembre 2025	AMD		AA01	MONTLUEL
lundi 8 décembre 2025	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 9 décembre 2025	MEDIPRO	AMD	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 10 décembre 2025	MEDIPRO	AIGLE	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 11 décembre 2025	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 12 décembre 2025	MEDIPRO	SAFE	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 13 décembre 2025	VITAL		AMBUL'AIN	MEDIPRO
dimanche 14 décembre 2025	JASSANS		AMD	MONTLUEL
lundi 15 décembre 2025	MEDIPRO	JASSANS	MEDIPRO	ADONIS
mardi 16 décembre 2025	MEDIPRO	VITAL	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 17 décembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 18 décembre 2025	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 19 décembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
samedi 20 décembre 2025	VITAL		SAFE	MEDIPRO
dimanche 21 décembre 2025	AIGLE		MONTLUEL	ADONIS
lundi 22 décembre 2025	MEDIPRO	JASSANS	MEDIPRO	ADONIS
mardi 23 décembre 2025	MEDIPRO	AA01	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 24 décembre 2025	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 25 décembre 2025	JASSANS	ADONIS	AMBUL'AIN	ADONIS
vendredi 26 décembre 2025	MEDIPRO	SAFE	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 27 décembre 2025	VITAL		AMBUL'AIN	AA01
dimanche 28 décembre 2025	JASSANS		AA01	MONTLUEL
lundi 29 décembre 2025	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 30 décembre 2025	MEDIPRO	VITAL	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 31 décembre 2025	MEDIPRO	AIGLE	MEDIPRO	ADONIS

JANVIER 2026

DATE	GARDE JOUR		GARDE NUIT	
	6h00 - 14h00	14h00 - 22h00	22h00 - 6h00	
jeudi 1 janvier 2026	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 2 janvier 2026	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 3 janvier 2026	VITAL		SAFE	AA01
dimanche 4 janvier 2026	AMD		AA01	MONTLUEL
lundi 5 janvier 2026	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 6 janvier 2026	MEDIPRO	VITAL	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 7 janvier 2026	MEDIPRO	AIGLE	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 8 janvier 2026	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 9 janvier 2026	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 10 janvier 2026	VITAL		AMBUL'AIN	AA01
dimanche 11 janvier 2026	JASSANS		AMD	MONTLUEL
lundi 12 janvier 2026	MEDIPRO	JASSANS	MEDIPRO	ADONIS
mardi 13 janvier 2026	MEDIPRO	AMD	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 14 janvier 2026	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 15 janvier 2026	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 16 janvier 2026	MEDIPRO	SAFE	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 17 janvier 2026	VITAL		SAFE	MEDIPRO
dimanche 18 janvier 2026	AIGLE		AA01	MONTLUEL
lundi 19 janvier 2026	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 20 janvier 2026	MEDIPRO	VITAL	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 21 janvier 2026	MEDIPRO	AIGLE	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 22 janvier 2026	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 23 janvier 2026	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
samedi 24 janvier 2026	VITAL		AMBUL'AIN	MEDIPRO
dimanche 25 janvier 2026	JASSANS		AA01	ADONIS
lundi 26 janvier 2026	MEDIPRO	MONTLUEL	MEDIPRO	ADONIS
mardi 27 janvier 2026	MEDIPRO	SAFE	MEDIPRO	ADONIS
mercredi 28 janvier 2026	MEDIPRO	AMBUL'AIN	MEDIPRO	ADONIS
jeudi 29 janvier 2026	MEDIPRO	ADONIS	MEDIPRO	ADONIS
vendredi 30 janvier 2026	MEDIPRO	JASSANS	MEDIPRO	MEDIPRO
samedi 31 janvier 2026	VITAL		MONTLUEL	AA01

Arrêté n°2025-22-0089

Portant sur la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Haute-Savoie

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté 2025-22-0082 du 30 septembre 2025 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de Haute-Savoie est abrogé.

Article 2 : La composition du conseil territorial de santé de Haute-Savoie est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir. Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

Article 5 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 20 octobre 2025

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de Haute-Savoie

Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **Dr Danièle ISTAS, FEHAP, Médecin Directeur SSR MGEN Evian et Chanay, titulaire**
- A désigner, FEHAP, suppléant
- **M. Vincent DELIVET, FHF, Directeur CH Annecy Genevois, titulaire**
- Monsieur Benoît LABRIERE, DG du CH Alpes-Leman suppléant
- **M. Alexandre COSTE, FHP, titulaire**
- M. Frédéric CANIS, FHP, Directeur, suppléant

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Jean-Sébastien PETIT, FHF, PCME des Hôpitaux du Léman, titulaire**
- Dr Pierre METTON, FHF, PCME du CH d'Annecy Genevois, suppléant
- **A désigner, FEHAP, titulaire**
- A désigner, FEHAP, suppléant
- **A désigner, FHP, titulaire**
- A désigner, FHP, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **Mme Patricia DUPERRET, Déléguée départementale adjointe, PA, SYNERPA, titulaire**
- M. DEBRUYNE Olivier, Directeur EHPAD « Résidence Ste Anne », suppléant
- **Mme Caroline SEMPE, PA, titulaire**
- A désigner suppléant
- **Mme. BEAUHAIRE Agnès, PH, URIOPSS Présidente Espoir 74, titulaire**
- M. Francis FEUVRIER, Directeur Général Espoir 74, suppléant
- **Mme Latifa ADJMI, PH, NEXEM, titulaire**
- M. VIANT Martin PH, NEXEM, suppléant
- **A désigner, PA, titulaire**
- A désigner, suppléant

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **A désigner, titulaire**
- Mme Emilie DELBAYS, Formatrice, responsable pédagogique Santé-environnement WECF, suppléante
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Anne-Fleur DECLERCQ, IREPS, titulaire**
- Mme MORGANTE Chrystel, collègue 1c, suppléante

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **A désigner, URPS médecins, titulaire**
- A désigner, URPS, médecins, suppléant
- **Dr Jean-Claude MONTIGNY, URPS médecins, titulaire**
- Dr Christel ODDOU, URPS médecins, suppléant
- **Dr Danièle CHAPPUIS, titulaire - URPS médecins titulaire**
- A désigner, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **Mme Pascale BONTRON, URPS Orthophoniste, titulaire**
- Dr Bertrand MANIA, URPS Chirugiens-dentistes, suppléant
- **A désigner, URPS Infirmiers, titulaire**
- M. Mathias LE GOAZIOU, URPS Masseur Kiné, suppléant
- **Mme Nathalie LAPUJADE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Pauline MARCHAND, URPS Sage-femme, suppléante

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire
-
- **M. Sébastien POMMARET, GRCS ARA - Union des Mutuelles de France Mont Blanc (UMFMB) (Fédération FNMF), titulaire**
 - M. Lionel SALOMON, GRCS ARA, suppléant
 - **M. Rémy VERDIER, FCPTS Président CITS Haut-Chablais, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **M. Loïc TEPHANY, FEMASAURA, Pédicure podologue, facilitateur Femas Aura ECO, titulaire**
 - M. Sylvain FONTE, FEMASAURA, suppléant
 - **M. Michel ROUTHIER, RÉPPOP 74- ACCCES, titulaire**
 - Mme Manuelle SOLER, Cadre coordinatrice DAC74, suppléante
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Mme Isabelle LAVIGNE, Directrice d'établissement HAD, titulaire**
- Mme Manon DA SILVA, Infirmière de liaison, suppléante

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Bernard VERMOREL, ordre des médecins, collègue 1h, titulaire**
- Dr René-Pierre LABARRIERE, CROM AURA, suppléant

Représentant de l'ordre des Infirmiers

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

- **Dr Benjamin CASTEX, 1 représentant de l'ordre des Pharmaciens, titulaire**
- Dr Armelle BAUSSAND, suppléant

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Sage-Femmes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Masseurs kinésithérapeutes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Pédicures Podologues

- **M. Frédéric SCHMITT, 1 représentant de l'ordre des Pédicures Podologues, titulaire**
- A désigner, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **M. Frédéric LAUFERON, UDAF 74, titulaire**
- Mme Myriam CACHE, Associations agréées, Présidente AAPEI EPANOU, suppléante
- **M. Joseph ENGAMBA, Associations agréées, Entraid'addict, titulaire**
- Mme Jocelyne BIJASSON, suppléante – Déléguée Départementale 74 AFM Téléthon, suppléante
- **Mme Marie STABLEAUX, Associations agréées – Présidente départementale CLCV74 titulaire**
- M. Ghali BOUZAR, Associations agréées, Président CLCV union locale de Rumilly, titulaire
- **Mme Colette PERREY, Associations agréées – UNAFAM, titulaire**
- M. Gilbert CHESNEY, UNAFAM, suppléant
- **M. Jan-Marc CHARREL, Président France Rein, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **Mme Mireille BELLANGER, CDCA, Association gestionnaire du CODERPA, titulaire**
- M. Bernardin PIOT, Directeur Général AAPEI EPANOU, suppléant
- **M. Jean-Philippe RENNARD, CDCA, FGRFP, titulaire**
- Mme FABIEN Annie, FGRFP74, suppléante
- **Mme Cécile MONOD, – CDCA, Présidente SEPAS IMPOSSIBLE, titulaire**
- Mme Joëlle PETIT-ROULET, CDCA Alpysa, ADIMC Alpysa, suppléant
- **Mme Françoise RAYOT, CDCA, UNAFAM 74, titulaire**
- Mme Marie-Claude ROUMAILHAC, CDCA, France Alzheimer Haute-Savoie, suppléante

Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Conseiller Régional

- **M. Christophe FOURNIER, titulaire**
- Mme Catherine PACORET, suppléante

b) Représentant du Conseil Départemental

- **M. Lionel TARDY, titulaire**
- Mme Magali MUGNIER, suppléante

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **A désigner, Conseil départemental, PMI, titulaire**
- A désigner, suppléant

d) Représentants des communautés de communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Marie-Luce PERDRIX, AdCF, Conseillère communautaire, titulaire**
- Mme Monique PIMONOW, AdCF, Vice-présidente du Grand Annecy, suppléante

e) Représentants des communes

- **M. Stéphane VALLI, ADM74, Maire, titulaire**
- Mme Karine BUI-XUAN PICCHEDDA, ADM74, 10^è adjointe, suppléante
- **Mme Ségolène GUICHARD, ADM74, 1^{ère} adjointe, titulaire**
- M. Cyril CATHELIN, Maire de Chatillon sur Cluses, suppléant

Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

- **Mme Marion BOUTELOUP MASSOT, DDETS 74, titulaire**
- Mme Chrystèle MARTINEZ, DDETS74, suppléante

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **M. Pascal REY, Conseiller CPAM, titulaire**
- Mme Sandrine MERCY, Conseiller CPAM, suppléante
- **M. Marc JOIGNEAULT, MSA, titulaire**
- M. Joseph DE BEVY, Mutualité sociale agricole, suppléant

Collège 5 / Personnalités qualifiées

- M. Bruno DELATTRE, Délégué Départemental de Haute-Savoie de la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes, Fédération Nationale de la Mutualité Française
- M. Jean-Marc PEILLEX, Comité de Massif des Alpes

Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de Haute-Savoie en application de l'article L 1434-10 du code de la santé publique susvisé :

Députés :

- Mr Antoine ARMAND
- Mme Virginie DUBY-MULLER
- Mme Christelle PETEX-LEVET
- Mme Véronique RIOTTON
- Mr Xavier ROSEREN
- Mme Anne-Cécile VIOLLAND

Sénateurs :

- Mr Loïc HERVE
- Mr Cyril PELLEVAL
- Mme Sylviane NOEL

Arrêté n°2025-22-0090

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute Savoie.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 relatif à la composition du conseil territorial de santé de la Haute-Savoie;

ARRETE

Article 1 : Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute Savoie est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 : La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute Savoie est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté

Article 3 : La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Haute Savoie est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 20 octobre 2025

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE I
COMPOSITION DU BUREAU

Président du Conseil territorial de santé :

- M. Michel ROUTHIER, collègue 1.f

Vice-Président du Conseil Territorial de Santé :

- Mme Marie STABLEAUX, collègue 2a

Président de la Commission spécialisée en santé mentale :

- Dr Bernard VERMOREL, collègue 1h

Vice-Président de la Commission spécialisée en santé mentale :

- Mme Colette PERREY, collègue 2a

Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

- M. Joseph ENGAMBA, collègue 2.a

Vice-Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

- Dr Jean-Sébastien PETIT, collègue 1a

Personnalité Qualifiée :

- M. Bruno DELATTRE, Personnalité qualifiée

ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
EN SANTE MENTALE

Président : Dr Bernard VERMOREL, collège 1h

Vice-Présidente Mme Colette PERREY, collège 2a,

Membres : **M. Vincent DELIVET, 1a représentant établissement de santé, collège 1a, titulaire**

Monsieur Benoît LABRIERE, collège 1a, suppléant

Mme Agnès BEAUHAIRE, Collège 1b PH, titulaire

M. Francis FEUVRIER, collège 1b, suppléant

Mme Patricia DUPERRET, collège 1b, PA, titulaire

M. DEBRUYNE Olivier, collège 1b, suppléant

M. Anne-Fleur DECLERQ, 1 représentante promotion de la santé et de la prévention, collège 1c, titulaire

Mme MORGANTE Chrystel, collège 1c, suppléante

A désigner, 1 représentant de l'environnement et lutte contre la précarité, collège 1 c, titulaire

A désigner, collège 1c, suppléant

M. Jean-Claude MONTIGNY, 1 représentant des médecins libéraux, collège 1d, titulaire

Mme Christel ODDOU, collège 1d, suppléante

Mme Pascale BONTRON, 1 représentante des autres professionnels de santé libéraux, collège 1d, titulaire

M. Bertrand MANIA, collège 1d, suppléant

A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collège 1e, titulaire

A désigner, collège 1e, suppléant

M. Loïc TEPHANY, 1 représentant des différents modes d'exercice Coordonné, collège 1f, titulaire

M. Sylvain FONTE, collège 1f, suppléant

A désigner, 1 représentant des organisations de coopération territoriale, collège 1f, titulaire

A désigner, collège 1f, suppléant

Mme Isabelle LAVIGNE, 1 représentante des Ets assurant des activités d'hospitalisation à domicile, collège 1g, titulaire

Mme Manon DA SILVA, collège 1g, suppléante

Dr Bernard VERMOREL, 1 représentant de l'ordre des médecins, collège 1h, titulaire

Dr René-Pierre LABARRIERE, collège 1h, suppléant

Mme Colette PERREY, 1 représentante des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire

M. Gilbert CHESNEY, collège 2a, suppléant

A désigner, 1 représentant des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire

A désigner, collège 2a, suppléant

A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes handicapées, collège 2b, titulaire

A désigner, collège 2b, suppléant

A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes âgées, collège 2b, titulaire

A désigner, collège 2b, suppléant

M. Lionel TARDY, 1 représentant du conseil départemental, collège 3b, titulaire

Mme Magali MUGNIER, collège 3b, suppléante

Mme Marie-Luce PERDRIX, 1 représentante des communautés de communes, collège 3d, titulaire

Mme Monique PIMONOW, collège 3d, suppléante

Mme Ségolène GUICHARD, 1 représentante des communes, collège 3e, titulaire

M. Cyril CATHELIN, collège 3e, suppléant

Mme Marion BOUTELOUP-MASSOT, 1 représentante de l'état, collège 4a, titulaire

Mme Chrystèle MARTINEZ, collège 4a, suppléante

M. Marc JOIGNEAULT, 1 représentant des organismes de la sécurité sociale, collège 4b, titulaire

M. Joseph DE BEVY, collège 4b, suppléant

Suppléant du président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

Dr René-Pierre LABARRIERE, collège 1h, suppléant

Suppléant du Vice-Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

M. Gilbert CHESNEY, collègue 2a, suppléant

Invités permanents

Mme Caroline BRUNEL, invitée permanente

Mme Fanny LENGAGNE, invitée permanente

Mme Michèle MANGIN-TONDEUR, invitée permanente

M. CAILLAUX Clément, invité permanent

Mme VIROT Sylvie, invitée permanente

Mme PERNOUD Virginie, invitée permanente

ANNEXE III
COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE
ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS

Président : M. Joseph ENGAMBA, collège 2a

Vice-Président : M. Jean-Sébastien PETIT, collège 1a

Membres :

M. Jean-Sébastien PETIT, 1 représentant des établissements de santé, collège 1a, titulaire

M. Pierre METTON, collège 1a, suppléant

A désigner, collège 1b, Titulaire

A désigner, collège 1b, suppléant

A désigner, 1 représentant des organismes de lutte contre la précarité collège 1c, titulaire

A désigner, collège 1c, suppléant

M. Joseph ENGAMBA, 1 représentant des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire

Mme Jocelyne BIJASSON, collège 2a, suppléante

Mme Marie STABLEAUX, 1 représentante des usagers des associations agréées, collège 2a, titulaire

M. Ghali BOUZAR, collège 2a, suppléant

Mme Cécile MONOD, 1 représentante des usagers des associations des personnes handicapées, collège 2b, titulaire

Mme PETIT-ROULET Joëlle, collège 2b, suppléante

A désigner, 1 représentant des usagers des associations des personnes handicapées collège 2b, titulaire

A désigner, collège 2b, suppléant

M. Jean-Philippe RENNARD, 1 représentant des usagers des associations de retraités et personnes âgées, 2b, titulaire

FABIEN Annie, collège 2b, suppléante

A désigner, 1 représentant des usagers des associations de retraités et personnes âgées, 2b, titulaire

A désigner, collège 2b, suppléant

M. Lionel TARDY, 1 représentant du (des) Conseil(s) départemental(aux) du ressort, collège 3b, titulaire

Mme Magali MUGNIER, collège 3b, suppléante

A désigner, 1 représentante des communautés de communes ou des communes du ressort, collège 3d/3e, titulaire

A désigner, collège 3d/3e, suppléant

M. Pascal REY, 1 représentant des organismes de la Sécurité sociale, collège 4b, titulaire

Mme Sandrine MERCY, collège 4b, suppléante

Suppléant du Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

Mme Jocelyne BIJASSON, collège 2a, suppléante

Suppléant du Vice-Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

M. Pierre METTON, collège 1a, suppléant

Invitées permanentes

Mme Marion BOUTELOUP-MASSOT, invitée permanente

Mme Colette PERREY, invitée permanente

Arrêté N° 2025-22-0091

Portant sur la composition du Conseil Territorial de Santé de la circonscription départementale de la Savoie

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté 2025-22-0073 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de la Savoie est abrogé.

Article 2 : La composition du conseil territorial de santé de la Savoie est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois. La désignation des membres en cours de mandat est faite pour la durée restant à venir. Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

Article 5 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 20 octobre 2025

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé de la Savoie

Collège 1 / Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1. Représentants des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

- **M. Maxime MORIN, Directeur du CHS de Savoie, FHF, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Florent CHAMBAZ, Directeur du CH Métropole Savoie, FHF, titulaire**
- Mme Mélanie GAUDILLIER, Directrice adjointe du CH Métropole Savoie, FHF, suppléant
- **Mme Maëlle FAVETTA, Directrice de la Clinique Le Sermay, FHP, titulaire**
- M. Michel PESENTI, Directeur du Médipôle de Savoie, FHP, suppléant

2. Représentants des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

- **Dr Etienne BORY, Président de CME du CH Albertville-Moutiers, FHF, titulaire**
- Dr Laurent AMICO, Président de CME du CH Métropole Savoie, FHF, suppléant
- **A désigner, FHP, titulaire**
- Dr Teano ROUSSEL, Président de CME de la Clinique Le Sermay, FHP, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Paul RIGATO, Directeur général de l'Accueil Savoie Handicap, FEHAP, titulaire**
- Mme Muriel ALLOUA, Gérante de SPAD, UNA, suppléant
- **Mme Maryline GAL, Directrice générale de l'APEI de Chambéry, URIOPSS, titulaire**
- Mme Régine BURDIN, Directrice du CAMSP de Savoie, URIOPSS, suppléant
- **M. Dominique GRANJON, Directeur général de l'association espoir 73, NEXEM, titulaire**
- M Aymeric BALET-KILANI, Directeur de Pôle Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie, NEXEM, suppléant
- **Mme ROLLE Sabine, Directrice générale de Deltha Savoie, NEXEM, titulaire**
- A désigner, suppléant

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- **M. Gérald VANZETTO, Représentant IREPS ARA, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **M. Maxime CLOQUIE, Directeur de l'association Le Pélican, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Mme Eve MENTHONNEX, Directrice de l'association Respects 73, titulaire**
- A désigner, suppléant

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

1. Médecins

- **Dr Eric TEIL, Radiologue, URPS Médecins, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **Dr Philippe PRADEL, Médecin spécialiste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Marc BARTHEZ, ORL, URPS Médecins, suppléant
- **Dr Charles VANBELLE, Médecin généraliste, URPS Médecins, titulaire**
- Dr Gabrielle CUISSET, Médecin généraliste, URPS Médecins, suppléant

2. Représentants des autres professionnels de santé libéraux

- **Dr Béatrice COLLIN BEALEM, URPS Chirugiens-Dentistes, titulaire**
- M. Paul MERCY, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, suppléant
- **M. Frédéric LALEGERIE, URPS Pharmaciens, titulaire**
- Mme Florence FORNER, URPS Orthophonistes, suppléant
- **M. Cédric MORAND, URPS Infirmiers, titulaire**
- A désigner, suppléant

e) Représentant des internes en médecine

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
 - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
 - des communautés psychiatriques de territoire
- **M. Lionel SALOMON, Directeur de la Mutualité Française des Savoie, FNMF, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **Mme Hélène ARLAUD, Orthophoniste CPTS Cœur de Savoie, FCPTS, titulaire**
 - Dr Mickaël GOLOSETTI, Médecin généraliste et vice-président CPTS Cœur de Savoie, FCPTS, suppléant
 - **Mme Anne PIPET, Facilitatrice FemasAURA, MSP Versant d'Aime -CPTS Haute-Tarentaise, titulaire**
 - A désigner, suppléant
 - **M. Grégory GOSSELIN, Directeur de la Maison des Réseaux de santé de Savoie, titulaire**
 - M. Fabien GRUSELLE, Président de la Maison des Réseaux de santé de Savoie, suppléant
 - **A désigner, titulaire**
 - A désigner, suppléant

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

h) Représentant de l'Ordre des médecins

- **Dr Philippe VITTOZ, Président du CROM AURA, titulaire**
- Dr Xavier CRESSENS, Président du CDOM de Savoie, suppléant

Représentants des autres ordres des professions de santé

Représentant de l'ordre des Infirmiers

- **Mme Nathalie GUAZZONE, titulaire**
- Mme Fabienne DURAND, suppléant

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

- **Dr Stéphanie DARBON, titulaire**
- Dr Vincent VIEL, suppléant

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes

- **Dr Olivier ANDRE, titulaire**
- Dr Nathalie DITER, suppléant

Représentant de l'ordre des Sages-Femmes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Représentant de l'ordre des Masseurs kinésithérapeutes

- **Mme Valérie BOISEAUX, titulaire**
- M. David LAUDON, suppléant

Représentant de l'ordre des Pédicures

- **M. Frédéric SCHMITT, titulaire**
- A désigner, suppléant

Collège 2 / Représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

- **Mme Anne-Christine COLIN JORE, Déléguée adjointe à l'AFM Téléthon, titulaire**
- Mme Annie BRUNET, Membre du CA de France Rein Savoie, suppléant
- **Mme Annie DOLE, Déléguée départementale de l'UNAFAM 73, titulaire**
- Mme Odile DE GUILLEBON, Bénévole à la Ligue nationale de lutte contre le cancer, suppléant
- **M. Jean-Michel LASSAUNIERE, Président de l'UDAF 73, titulaire**
- Mme Martine DELAJOUD, Membre de la ligue contre le cancer de Savoie, suppléant
- **M. Joaquim SOARES LEAO, Président de France Rein Rhône-Alpes, titulaire**
- M. Edmond GUILLOT, Adhérent France Rein Savoie, suppléant
- **Mme Marielle EDMOND, Présidente de l'UDAPEI 73, titulaire**
- Mme Patricia SILVA-DOUCHET, Membre de l'AFD Diabète 73
- **M. Jean-Marie MORCANT, Membre de l'UDAF 73, titulaire**
- Mme Elisabeth HUMBERT, Présidente de la FNATH 73, suppléant

b) Représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

- **M. Yvon LONG, Représentant CFDT, PA-CDCA, titulaire**
- Mme Chantal DEBELLE DUPLAN, Représentante CFDT, PA-CDCA suppléante
- **M. Jean-Pierre TOUMIEU, Représentant UNSA, PA-CDCA, titulaire**
- A désigner, suppléant

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Collège 3 / Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Conseiller Régional

- **M. Eric SANDRAZ, titulaire**
- Mme Séverine VIBERT, suppléant

b) Représentant du Conseil Départemental

- **Mme Corine WOLFF, Vice-présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées et à la solidarité générationnelle, titulaire**
- M. Hervé GAYMARD, Président du Département, suppléant

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

- **Dr Odile GOENS, Médecin départemental de PMI, titulaire**
- Dr Anaïs MONIN, Médecin départemental de PMI, suppléante

d) Représentants des communautés de communes

- **M. Humberto FERNANDES, Conseiller communautaire Communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise, représentant de la commune de Modane, titulaire**
- M. François MOIROUD, Maire de Yenne et Vice-président en charge du Tourisme, communauté de communes de Yenne, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- M. Claude DURAY, Conseiller délégué Arlysère et Maire de Frontenex, suppléant

e) Représentants des communes

- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant
- **A désigner, titulaire**
- A désigner, suppléant

Collège 4 / Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

- **M. Thierry POTHET, Directeur de la DDETSPP 73, titulaire**
- M. Florent JAMBIN-BURGALAT, Chef de pôle entreprises et solidarités à la DDETSPP 73, suppléant

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

- **M. Patrick LATOUR, Président du Conseil, CPAM de la Savoie, titulaire**
- M. Alain ACHARD, 3^{ème} Vice-Président du Conseil, CPAM de la Savoie, suppléant
- **Mme Colette VIOLENT, Administratrice de la MSA Alpes du Nord, titulaire**
- M. Daniel Gunther GRENSING, Membre titulaire du Conseil, CPAM de la Savoie, suppléant

Collège 5 / Personnalités qualifiées

- M. Alain PASQUET, Représentant FNMF
- Mme Sophie VERNEY, Conseillère départementale déléguée au comité de massif alpin

Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de Savoie, en application de l'article L 1434-10 du code de la santé publique susvisé :

Députés :

- Mme Emilie BONNIVARD
- M. Jean-François COULOMME
- M. Didier PADEY
- M. Vincent ROLLAND

Sénateurs :

- Mme Martine BERTHET
- M. Cédric VIAL

Arrêté n°2025-22-0092

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie.

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 modifiant l'article L1434-11 du code de la santé publique ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 modifiant l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté N° 2022-22-0015 du 11 avril 2022 portant fixation de la limite des territoires de démocratie sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRETE

Article 1 : Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 : La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 : La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Savoie est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 20 octobre 2025

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

ANNEXE I
COMPOSITION DU BUREAU

Président du Conseil territorial de santé :

- M. Joaquim SOARES LEAO, collègue 2

Vice-Président du Conseil Territorial de Santé :

- M. Paul RIGATO, collègue 1

Président de la Commission spécialisée en santé mentale :

- Mme Annie DOLE, collègue 2

Vice-Président de la Commission spécialisée en santé mentale :

- Dr Philippe VITTOZ, collègue 1

Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

- M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collègue 2

Vice-Président de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

- Mme Corine WOLFF, collègue 3

Personnalité Qualifiée :

- M. Alain PASQUET

ANNEXE II
COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE
EN SANTE MENTALE

Président : **Mme Annie DOLE, collègue 2**

Vice-Président : **Dr Philippe VITTOZ, collègue 1**

Membres : **M. Maxime MORIN, collègue 1a, titulaire**
A désigner, collègue 1.a, suppléant

A désigner, collègue 1b, titulaire
A désigner, collègue 1b, suppléant

M. Paul RIGATO, collègue 1b, titulaire
Mme Muriel ALLOUA, collègue 1b, suppléante

M. Maxime CLOQUIE, collègue 1c, titulaire
A désigner, collègue 1c, suppléant

M. Gérald VANZETTO, collègue 1c, titulaire
A désigner, collègue 1c, suppléant

Dr Charles VANBELLE, collègue 1d, titulaire
Dr Gabrielle CUISSET, collègue 1d, suppléante

Dr Béatrice COLLIN BEALEM, collègue 1d, titulaire
M. Paul MERCY, collègue 1d, suppléant

A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collègue 1e, titulaire
A désigner, collègue 1e, suppléant

M. Grégory GOSSELIN, collègue 1f, titulaire
M. Fabien GRUSELLE, collègue 1f, suppléant

A désigner, collègue 1f, titulaire
A désigner, collègue 1f, suppléant

A désigner, 1 représentant des Ets assurant des activités d'hospitalisation à domicile, collègue 1g, titulaire
A désigner, collègue 1g, suppléant

Dr Philippe VITTOZ, collègue 1h, CROM AURA, titulaire
Dr Xavier CRESSENS, collègue 1h, suppléant

Mme Annie DOLE, collègue 2a, titulaire
Mme Odile DE GUILLEBON, collègue 2a, suppléant

M. Jean-Marie MORCANT, collègue 2a, titulaire
Mme Elisabeth HUMBERT, collègue 2a, suppléant

A désigner, 1 représentant des usagers des associations personnes handicapées, collègue 2b, titulaire

A désigner, collègue 2b, suppléant

M. Yvon LONG, collègue 2b, titulaire

Mme Chantal DEBELLE DUPLAN, PA, collègue 2b, suppléante

A désigner, 1 représentant du Conseil départemental du ressort, collègue 3b, titulaire

A désigner, collègue 3b, suppléant

M. Humberto FERNANDES, collègue 3d, titulaire

M. François MOIROUD, collègue 3d, suppléant

A désigner, 1 représentant des communes, collègue 3e, titulaire

A désigner, collègue 3e, suppléant

M. Thierry POTHET, collègue 4a, titulaire

M. Florent JAMBIN-BURGALAT, collègue 4a, suppléant

Mme Colette VIOLENT, collègue 4b, titulaire

M. Daniel Gunther GRENSING, collègue 4b, suppléant

Suppléant du président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

Mme Odile DE GUILLEBON, collègue 2, suppléante

Suppléant du Vice-Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

Dr Xavier CRESSENS, collègue 1, suppléant

Invité permanent en qualité de représentant de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

Jean-Michel LASSAUNIERE, invité permanent

**ANNEXE III
COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE
ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS**

Président : M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collège 2

Vice-Président : Mme Corine WOLFF, collège 3

Membres :

A désigner, 1 représentant des établissements de santé, collège 1a, titulaire

A désigner, collège 1a, suppléant

A désigner, collège 1b, titulaire

A désigner, collège 1b, suppléant

Mme Eve MENTHONNEX, collège 1c, titulaire

A désigner, collège 1c, suppléant

M. Jean-Michel LASSAUNIERE, collège 2a, titulaire

Mme Martine DELAJOUD, collège 2a, suppléant

Mme Marielle EDMOND, collège 2a, titulaire

Mme Patricia SILVA-DOUCHET, collège 2a, suppléant

M. Yvon LONG, PA, collège 2b, titulaire

Mme Chantal DEBELLE DUPLAN, PA, collège 2b, suppléante

M. Jean-Pierre TOUMIEU, PA, collège 2b, titulaire

A désigner, collège 2b, suppléant

A désigner, 1 représentant PH collège 2b, titulaire

A désigner, collège 2b, suppléant

A désigner, 1 représentant PH collège 2b, titulaire

A désigner, collège 2b, suppléant

Mme Corine WOLFF, collège 3b, titulaire

M. Hervé GAYMARD, Président du Département, suppléant

A désigner, collège 3d, titulaire

A désigner, collège 3d, suppléant

M. Patrick LATOUR, collège 4b, titulaire

M. Alain ACHARD, collège 4b, suppléant

Suppléant du Président de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

Mme Martine DELAJOUD, collège 2a

**Suppléant du Vice-Président de la Formation Spécifique Organisant
l'Expression des Usagers**

M. Hervé GAYMARD, collègue 3b

**Invité permanent en qualité de représentant de la Commission
spécialisée en santé mentale :**

Mme Annie DOLE, invitée permanente



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

ARRÊTE n° 2025-108

LA DIRECTRICE REGIONALE

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;
- Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2012-1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 janvier 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le Décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2025 portant nomination de Mme Fabienne FOURNIER-BERAUD sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-207 du 29 août 2025 portant délégation de signature de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de région, à Madame Fabienne FOURNIER-BERAUD, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n°2025-27 du 01 septembre 2025 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des services de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu la délégation de crédits P304 en date du 08/09/2025 ;
- Considérant la demande adressée le 14/10/2025 par la Fédération des Centres sociaux de l'Allier à la Direction régionale de l'économie ; de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Sur proposition de Madame Fabienne FOURNIER-BERAUD, Directrice régionale ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8062 euros (huit mille soixante deux EUROS) est attribuée à la Fédération des Centres Sociaux de l'Allier.

Adresse : 2 route de Besson, 03210 SOUVIGNY

N° SIRET : 43897240800027

Pour assurer sa mission d'animation de la vie sociale.

L'Administration contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

L'exécution de l'action commencera à compter du 01/01/2025 et sa date d'échéance est fixée au 31/12/2025.

Article 2 :

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision. La dépense est imputée sur les crédits du programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes », action 17, sous-action 17- 08 « Autres actions locales », activité 304-50-17-18-03.

Les crédits sont à verser sur le compte ci-après :

Fédération des Centres Sociaux de l'Allier

Numéro SIRET : 43897240800027

Banque : CREDIT MUTUEL

Au nom de : Fédération des Centres Sociaux de l'Allier

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE
16806	00820	30303966001	36

Article 3 :

L'organisme s'engage dans les six mois suivants la clôture de l'exercice à :

- transmettre son rapport d'activité annuel
- transmettre le compte-rendu financier de l'action

Article 4 :

Engagé dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les discriminations, l'Etat veille au respect de ces principes dans les actions qu'il soutient.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer, de façon lisible et explicite, la participation de l'Etat à la réalisation de l'opération par une publicité appropriée, conforme au logo fourni par la préfecture de région, sur tous les supports de communication et d'information du public imprimés, électroniques, lors des réunions publiques et à l'occasion des relations avec la presse.

Article 5 :

Les contrôles administratifs et financiers portant sur l'utilisation des sommes attribués en application du présent arrêté sont assurés, au nom de l'Etat, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes ou établissements bénéficiaires de l'aide financières de l'Etat, par toute autorité qualifiée et habilitée par le préfet de région pour exercer ces contrôles.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 6 :

En cas d'inexécution totale ou partielle du projet donnant lieu au présent arrêté ou d'irrespect de ses clauses du fait du bénéficiaire, l'Etat peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant des aides ou exiger le reversement au Trésor de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté.

Dans ce cas le bénéficiaire sera avisé par courrier avec demande d'accusé de réception, avec un préavis de trois mois. Ce dernier dispose alors d'un délai de trente jours pour faire valoir ses observations.

En cas de trop versé au bénéficiaire, un ordre de reversement sera alors émis à son encontre.

Article 7 :

Les litiges survenus du fait de l'exécution du présent arrêté seront portés devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification.

Article 8 :

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, Madame la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes et Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 15.10.2025

Pour la Directrice régionale,
Et par délégation,

Le chef de service protection des populations vulnérables,
Département solidarités, pôle 2ECS
DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Signé
Jean-Didier NAUTON



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

ARRÊTE n° 2025-112

LA DIRECTRICE REGIONALE

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;
- Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2012-1247 du 11 novembre 2012 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 janvier 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le Décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2025 portant nomination de Mme Fabienne FOURNIER-BERAUD sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-207 du 29 août 2025 portant délégation de signature de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de région, à Madame Fabienne FOURNIER-BERAUD, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté n°2025-27 du 01 septembre 2025 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des services de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu la délégation de crédits P304 en date du 08/09/2025 ;
- Considérant la demande adressée le 02/10/2025 par la Fédération des Centres sociaux de l'Isère à la Direction régionale de l'économie ; de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Sur proposition de Madame Fabienne FOURNIER-BERAUD, Directrice régionale ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 860 euros (douze mille huit cent soixante EUROS) est attribuée à la Fédération des Centres Sociaux de l'Isère.

Adresse : 7 avenue John Kennedy, 38500 VOIRON

N° SIRET : 37821182500062

Pour assurer sa mission d'animation de la vie sociale.

L'Administration contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

L'exécution de l'action commencera à compter du 01/01/2025 et sa date d'échéance est fixée au 31/12/2025.

Article 2 :

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision. La dépense est imputée sur les crédits du programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes », action 17, sous-action 17- 08 « Autres actions locales », activité 304-50-17-18-03.

Les crédits sont à verser sur le compte ci-après :

Fédération des Centres Sociaux de l'Isère

Numéro SIRET : 37821182500062

Banque : CREDIT COOPERATIF

Au nom de : Fédération des Centres Sociaux de l'Isère

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE
42559	10000	08015387761	08

Article 3 :

L'organisme s'engage dans les six mois suivants la clôture de l'exercice à :

- transmettre son rapport d'activité annuel
- transmettre le compte-rendu financier de l'action

Article 4 :

Engagé dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les discriminations, l'Etat veille au respect de ces principes dans les actions qu'il soutient.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer, de façon lisible et explicite, la participation de l'Etat à la réalisation de l'opération par une publicité appropriée, conforme au logo fourni par la préfecture de région, sur tous les supports de communication et d'information du public imprimés, électroniques, lors des réunions publiques et à l'occasion des relations avec la presse.

Article 5 :

Les contrôles administratifs et financiers portant sur l'utilisation des sommes attribués en application du présent arrêté sont assurés, au nom de l'Etat, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes ou établissements bénéficiaires de l'aide financières de l'Etat, par toute autorité qualifiée et habilitée par le préfet de région pour exercer ces contrôles.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 6 :

En cas d'inexécution totale ou partielle du projet donnant lieu au présent arrêté ou d'irrespect de ses clauses du fait du bénéficiaire, l'Etat peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant des aides ou exiger le reversement au Trésor de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté.

Dans ce cas le bénéficiaire sera avisé par courrier avec demande d'accusé de réception, avec un préavis de trois mois. Ce dernier dispose alors d'un délai de trente jours pour faire valoir ses observations.

En cas de trop versé au bénéficiaire, un ordre de reversement sera alors émis à son encontre.

Article 7 :

Les litiges survenus du fait de l'exécution du présent arrêté seront portés devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification.

Article 8 :

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, Madame la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes et Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 15.10.2025

Pour la Directrice régionale,
Et par délégation,

Le chef de service protection des populations vulnérables,
Département solidarités, pôle 2ECS
DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Signé
Jean-Didier NAUTON

Arrêté préfectoral n° 2025-301

Lyon, le 16 octobre 2025

**modifiant la composition nominative du conseil économique, social et environnemental
régional d’Auvergne-Rhône-Alpes**

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7 ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 2023-353 du 27 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional d’Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 2023-386 du 29 décembre 2023 modifié portant composition nominative du conseil économique, social et environnemental d’Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la circulaire interministérielle NOR IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la lettre du 24 septembre 2025 par laquelle M. Aurélien CADIOU présente sa démission du CESER à compter du 14 octobre 2025 ;

Vu la lettre du 28 septembre 2025 par laquelle l’Association des apprentis de France (ANAF) désigne M. Baptiste MARTIN pour succéder à M. Aurélien CADIOU, démissionnaire, en tant que représentant de cet organisme au sein du 3^e collège, à compter du 14 octobre 2025 ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales d’Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La composition nominative du conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, fixée par arrêté n° 2023-386 du 29 décembre 2023 modifié, est modifiée ainsi qu'il suit :

Nombre de sièges	Mode de désignation
9	<p>1^{er} collège : représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées : 61 sièges</p> <p>Entreprises et artisanat (31)</p> <p>désignés par la chambre de commerce et d'industrie de région d'Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Madame Véronique CHEVALIER Monsieur Jean-Luc DOLLÉANS Monsieur Gilles DUBOISSET Monsieur Olivier EHRSAM Monsieur Christophe MARGUIN Monsieur Stanislas RENIÉ Madame Marie-Amandine SIQUIER Madame Élisabeth THION Madame Christine VEYRE DE SORAS</p>
5	<p>désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Monsieur Patrick CELMA Madame Anne-Sophie PANSERI Monsieur Philippe CHARVERON Madame Valérie-Anne JAVELLE Monsieur Philippe GLÉLAN</p>
4	<p>désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Madame Sarah DOGNIN DIT CRUISSAT Monsieur Jacques CADARIO Madame Alexandra GIRAUDET Monsieur Emmanuel IMBERTON</p>
6	<p>désignés par accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes</p>

Monsieur Christophe MARCAGGI
Madame Anne-Marie ROBERT
Monsieur Bruno CABUT
Monsieur Christian BRUNET
Madame Fabienne GINESTET
Madame Anne-Marie LE ROUEIL

5 désignés par la Chambre de métiers et de l'artisanat de région d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Pierre GIROD
Monsieur Dominique GOUZE
Madame Isabelle GUILLAUD
Monsieur Didier LATAPIE
Madame Bernadette OLEKSIK

1 désigné par la Fédération régionale des chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)

Madame Nicole BEZ

1 désigné par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Auvergne et le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Rhône-Alpes

Madame Sylvie BLANC

Métiers (17)

2 désignés par accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Jean CHABBAL
Madame Marie-Odile HOMETTE

1 désigné par France Chimie Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Pierre LAFORÊT

1 désigné par accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière

Madame Béatrice VARICHON

2 désignés par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (UIMM), dont un au titre des industries électriques et un au titre des industries mécaniques de la métallurgie

Madame Françoise PFISTER
Monsieur Claude BORDES

1 désigné par la Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-

Alpes

Monsieur Frédéric REYNIER

1 désigné par la Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Patrick MEUNIER

1 désigné par accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Céline COMBRONDE

1 désigné par l'Union inter-entreprises textiles de Lyon et sa région (UNITEX)

Non désigné

1 désigné par l'Association régionale des industries agro-alimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes (ARIA Aura)

Monsieur Henri NIGAY

1 désigné par accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Nelly ALLARD

1 désigné par la délégation SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Philippe DESSERTINE

1 désigné par accord entre les directions régionales de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), d'Électricité de France (EDF) et de La Poste

Madame Françoise VIVIN

1 désigné par l'Union nationale industries carrière (UNICEM) Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Alain BOISSELON

1 désigné par l'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Gaël PERCHE

1 désigné par la délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPÉM) Auvergne-Rhône-Alpes

	<p>Monsieur André FAURE</p> <p>Agriculture (12)</p>
3	désignés par la Chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Monsieur Jean-Luc FLAUGÈRE Madame Maryse FONT Monsieur Gilbert GUIGNAND</p>
2	désignés par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Madame Sandrine ROUSSIN Monsieur Jérôme CROZAT</p>
2	désignés par les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Monsieur Hugo DANANCHER Madame Léa LAUZIER</p>
2	désignés par la Confédération paysanne d'Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Madame Isabelle DOUILLON Monsieur Pierre MAISON</p>
1	désigné par la Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Monsieur Georges LAMIRAND</p>
1	désigné par la Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Monsieur Yannick DUMONT</p>
1	désigné par la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CRMCCA) d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le secteur coopératif de production
	<p>Monsieur Éric ANGELOT</p> <p>Économie sociale et solidaire (1)</p>
1	désigné par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Monsieur Charles DADON</p>
61	

	<p>2^{ème} collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives : 61 sièges</p> <p>17 désignés par le comité régional de la Confédération générale du travail (CGT) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Monsieur Paul BLANCHARD Madame Laëtitia PLANCHE Monsieur Fabrice CANET Monsieur Lionel CARDINAUX Madame Sandrine SAUZÉAT Monsieur Patrick DALMAS Monsieur Philippe FAURE Madame Nathalie GELDHOF Madame Virginie GENSEL Monsieur Éric GRANATA Madame Karine GUICHARD Madame Laurence MARGERIT Madame Christine MÉQUIGNON Madame Brigitte BARJON Monsieur Pascal PELLORCE Madame Chantal SALA Monsieur Éric VIGOUROUX</p>
	<p>17 désignés par l'union régionale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Madame Colette ALSAFRANA Monsieur Laurent BADOR Monsieur Jean BARRAT Madame Gisèle BAULAND Monsieur Cédric CHENNAZ Monsieur Jean-Marc GUILHOT Madame Claudine JACQUIER Monsieur Christian JUYAUX-BLIN Monsieur Bruno LAMOTTE Madame Élisabeth LE GAC Madame Françoise CASALINO Madame Agnès NINNI Madame Marilyne PUECH Monsieur Sansoro ROBERTO Madame Élisabeth SAILLANT Madame Isabelle SCHMITT Monsieur Patrick SIVARDIÈRE</p>
	<p>10 désignés par l'union régionale de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Monsieur Éric BLACHON Madame Hélène TEMUR</p>

<p>3</p> <p>6</p> <p>5</p> <p>1</p> <p>2</p>	<p>Monsieur Frédéric BOCHARD Madame Michelle LEYRE Monsieur Jean-Pierre GILQUIN Madame Claude RICARD Monsieur Jérémie LORENTE Madame Hélène SEGAULT Monsieur Éric DEVY Madame Patricia MERENDET</p> <p>désignés par l'union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Madame Sandrine VERNET Monsieur François GRANDJEAN Mme Sylvie DEUDÉ</p> <p>désignés par l'union régionale de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Monsieur Luis ASENSIO Madame Nassira GUERROUI Monsieur Philippe ROUSTAND Madame Nathalie MILANETTI Madame Jocelyne ROCHE Monsieur Cyril SAVTCHENKO-BELSKY</p> <p>désignés par l'union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Madame Catherine HAMELIN Monsieur Michel MYC Madame Marta HÉRAUD Monsieur Gilles LELUC Madame Valérie LOHEZ</p> <p>désigné par la Fédération syndicale unitaire (FSU) Auvergne-Rhône-Alpes Madame Anna DI MARCO</p> <p>désignés par l'Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Madame Christiane TRINCA Monsieur Patrick VELARD</p>
<p>61</p>	
	<p>3^{ème} collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 61 sièges</p>

- 1 désigné par l'Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes (URAF)
Monsieur Dominique NANTAS
- 1 désigné par la Conférence des présidents des Caisses d'allocations familiales (CAF) d'Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur René SERRE-CHAMARY
- 1 désigné par accord entre la CARSAT Auvergne, la CARSAT Rhône-Alpes et l'Association régionale des Caisses de MSA (ARCMSA) Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Henry JOUVE
- 1 désigné par Groupama Auvergne-Rhône-Alpes
Madame Nathalie MOREL
- 1 désigné par l'union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Marc AUBRY
- 1 désigné par la Fédération hospitalière de France - Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Jean-Louis TOURAINÉ
- 1 désigné par accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'union régionale des fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations de retraités Auvergne Rhône-Alpes
Madame Évelyne LUCCANTONI
- 1 désigné par le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Nicolas HERMOUET
- 1 désigné par l'Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Auvergne-Rhône-Alpes
Non désigné
- 1 désigné par l'union régionale des sociétés coopératives SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Guy BABOLAT

- 1 désigné par l'Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes (ADIRA)
Monsieur Michel-Louis PROST
- 1 désigné par la Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes
Monsieur Dominique PELLA
- 4 désignés par accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et de l'Université Clermont Auvergne & associés
Monsieur Mathias BERNARD
Monsieur Sébastien BERNARD
Madame Nathalie DOMPNIER
Madame Hélène SURREL
- 4 désignés par accord entre la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Auvergne-Rhône-Alpes, la section régionale de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) Auvergne et Rhône-Alpes, la section régionale de l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) et l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) d'Auvergne et Rhône-Alpes
Monsieur Jean-Marie BENOIT
Monsieur Saïd ZAKAR
Madame Frédérique MEUNIER
Madame Christine MESSIÉ
- 1 désigné par accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Madame Pascale GILLES
- 2 désignés par le Collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Auvergne-Rhône-Alpes, dont un représentant âgé de moins de 27 ans d'une association de jeunesse et d'éducation populaire, ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse
Monsieur Alexis MONNET
Madame Agathe MOLY
- 1 Désigné par la fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR CIDFF) Auvergne Rhône-Alpes
Madame Reine LÉPINAY

- 2 désignés par accord entre l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) Auvergne-Rhône-Alpes, l'association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) et la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), âgés de moins de 27 ans et représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse
- Madame Soraya BERTHON**
Monsieur Thomas HOSTETTLER
- 1 désigné par l'Union régionale des fédérations des œuvres laïques (URFOL) Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Alain CALMETTE**
- 1 Désigné par le Comité régional olympique et sportif (CROS) Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Marie-Christine PLASSE**
- 2 désignés par l'Agence régionale du tourisme (ART) Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Johann RIGOLLET**
Madame Sylvie ROSSI
- 1 désigné par l'Union fédérale des consommateurs « UFC Que Choisir » d'Auvergne Rhône-Alpes
- Monsieur Alain NODIN**
- 2 désignés par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'un au titre de l'insertion par l'activité économique
- Monsieur Nicolas PLANCHON**
Madame Patricia POISSON
- 1 désigné par accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine
- Monsieur Bruno JACOMY**
- 1 désigné par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)
- Madame Céline LE ROUX**
- 1 désigné par accord entre l'association Sauve qui peut le court-métrage, l'association Ardèche Images, l'EPCC CITIA, l'association GRAC (Groupement régional de l'action cinématographique), l'ACRIRA (Association des cinémas de recherche

indépendants de la région alpine), l'association Les Écrans, l'association Plein champ et La Cinéfabrique

Monsieur François ROCHER

1 désigné par accord entre les associations des bibliothécaires de France d'Auvergne et de Rhône-Alpes et l'Association des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Odile CRAMARD

5 désignés par accord entre AURAHLM, la CNL Rhône-Alpes Auvergne, l'Union régionale SOLIHA Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération des entreprises publiques locales (EPL) et l'UNPI Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Anne Laure VENEL

Madame Alice BOCHATON

Monsieur Jean-Jacques ARGENSON

Non désigné

Monsieur Sylvain GRATALOUP

1 désigné par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Marisa LAI-PUIATTI

1 désigné par accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique

Monsieur François JACQUART

1 désigné par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE)

Monsieur Yvon CONDAMIN

1 désigné par la Fédération nationale des associations d'utilisateurs des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Annick DE MONTGOLFIER

1 désigné par accord entre l'UNAPEI Auvergne-Rhône-Alpes, la direction régionale de l'APF France Handicap Auvergne-Rhône-Alpes, la Fondation perce-neige et l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Jacques BERTRAND

1	désigné par l'Association nationale des apprentis de France (ANAF) Monsieur Baptiste MARTIN
1	désigné par accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne Monsieur Christian VIALLON
2	désignés par la Fédération des jeunes chambres économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes Monsieur Thomas BONNEFOY Madame Marie-Charlotte BELOT-DEVERT
51	Représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 10 sièges.
2	désignés par France Nature Environnement (FNE) Auvergne-Rhône-Alpes Madame Frédérique RESCHE-RIGNON Monsieur Hubert CONSTANCIAS
1	désigné par l'Union des protecteurs de l'environnement naturalistes, environnementalistes, scientifiques qui étudient et protègent la nature en Auvergne et ses territoires limitrophes (FRANE) Monsieur Marc SAUMUREAU
1	désigné par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes Monsieur Yves VÉRILHAC
1	désigné par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne Madame Éliane AUBERGER
1	désigné par la Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes Monsieur Rémy CERNYS
4	personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral Madame Anne PELLET Monsieur Ludovic WALBAUM

	Madame Anne RIALHE Monsieur Gérard OUVRIER-BUFFET
61	
7	4^{ème} collège : personnalités qualifiées : 7 sièges désignées par arrêté préfectoral
7	Monsieur Antoine QUADRINI Monsieur Laurent CARUANA Madame Martine COLLONGE Monsieur Louis MANET Madame Florence VERNEY-CARRON Madame Chantal MERCIER Madame Carole PEYREFITTE

Article 2 : Les membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne-Rhône-Alpes sont désignés pour la durée du mandat restant à exécuter, soit jusqu'au 31 décembre 2029 inclus.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 2025-214 du 2 septembre 2025 est abrogé.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application "Télérecours citoyens", accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Fabienne BUCCIO